



CHARTRE FUFU

Saison 2025/2026

Chers licenciés, parents et dirigeants vous trouverez ci-dessous la charte que le club vous invite à accepter et respecter pour la saison 2025/2026, dans leur intégralité pour faciliter la vie interne du club en assurant le partage des tâches entre nous.

LE CLUB

Il assure le fonctionnement, le financement, ainsi que l'organisation de tous les évènements et matchs durant la saison.

LES EQUIPES

Chaque équipe organisera une soirée repas un samedi soir et/ou interviendra lors d'évènements organisés par le club. Les équipes ainsi que les parents de l'école de basket (Babys U7, Minis U9 et Poussins U11) organiseront la fête du Mini-Basket 2026. Chaque équipe transmettra des photos des matchs (et résumé s'il y a) pour communiquer sur nos réseaux et site internet.

Chaque équipe participera aux mediaDays

Le 13/09 au matin pour le mediaday club

Le 20/09 au matin pour le mediaday par équipe et individuel

LE RESPONSABLE D'EQUIPE

Il coordonne le calendrier, les déplacements et l'organisation interne de l'équipe (lavage, repas, gouters etc.). Il assurera la communication réciproque entre le comité et son équipe. Il s'assurera du respect de la charte par l'ensemble des membres de l'équipe.

LES LICENCIES

Chaque licencié paie sa cotisation (sauf coachs, membres du comité et arbitres). Le licencié est conscient qu'en portant le maillot de FUFU, il s'engage à véhiculer et transmettre nos valeurs fondamentales et à avoir un comportement irréprochable, vis-à-vis de ses coéquipiers, spectateurs, adversaires, coachs, officiels, etc... En cas de « dérapage », il prendra en charge ses amendes pour sa ou ses faute(s) technique(s) 1er faute = 15€ 2eme 40€ 3eme 75€ + 150 € de frais d'ouverture d'un dossier de disciplinaire.

Pour chaque faute technique le licencié arbitrera un match. Il respectera les règles établies par chaque équipe (transport, lavage, etc.). Il participera à deux journées techniques (rangement + nettoyage des salles). Il participera activement au Festival Vent d'Est 2026.

Le licencié(e) participera **obligatoirement** à l'opération « Brioches de la Fête des Mères », qui existe depuis de nombreuses années au sein du club et est une source non négligeable de revenus pour celui-ci. C'est notre partenaire Thomas (Au Pain Carré) qui nous régale pour cette opération.

Principe : Chaque famille de licenciés jeunes (école de basket à U18) devra vendre pour 50€ de brioches/cakes (soit 7 brioches et/ou cake) (1 seule fois participation s'il y a plusieurs licenciés par famille). Cette vente peut être remplacée par un don de 50€ au profit du club (contre un CERFA pour don, vous récupérez ainsi 66% en crédit d'impôt, cette opération coulera du coup 17€).

Le règlement pour cette opération se fera au même moment que la licence via HelloAsso.

Attention la licence ne sera validé que si les règlements de la licence ET de l'opération ont été faites.

Il aura le sourire et le FUFU Spirit tout au long de la saison.